

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: /
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 20 juin 2024

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 17/7/24 AU 15/7/24

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin à onze heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE,

Etaient absents : Jean Noel NAL, Bernard NAL,

Etait excusé et représenté : Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GALLO),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Objet : Choix du mode de consultation en vue de recruter un AMO en charge de préparer un dossier de consultation des entreprises pour l'achat d'énergie pour 2025 à 2027.

M. le Président informe que le marché actuel d'achat d'énergie via UGAP prend fin le 31 décembre 2024.

Devant le mécontentement de certaines ASA, l'UGAP en début d'année 2024, dans le cadre du prochain marché 2025 – 2027, a décidé de créer un lot spécifique aux ASA.

En mars 2024, l'UGAP a recensé les ASA souhaitant se maintenir au sein du groupe pour le prochain marché. L'ASA du Canal de Gap et Ventavon St-Tropez a fait le choix de rester dans le groupe UGAP à l'instar de nombreuses ASA qui n'ont pas souhaité poursuivre dans ce marché.

En mai 2024, l'UGAP nous a informé (sans délai de prévenance) que faute d'offre de fournisseurs, l'instruction du marché de fournitures d'énergie n'était pas poursuivie.

L'ASA a donc immédiatement, dans l'urgence, procédé à toutes les procédures pour préparation puis lancé un appel d'offres en vue de recruter un AMO en charge de préparer un dossier de consultation des entreprises pour l'achat d'énergie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Autorise le Président à lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'emargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian GALLO

